

1 Information sur la collectivité

2 Information sur l'agent 3 Mois du salaire

4 Catégorie : titulaire, stagiaire, contractuel en CDD ou CDI.

Echelon : il détermine l'indice de traitement de base indiciaire de l'agent.

Taux emploi : temps de travail de l'agent 100% pour un temps complet.

Service : code de service d'affectation de l'agent.

5 Traitement de base indiciaire (TBI) : La rémunération de base est fixée en fonction du grade et de l'échelon de l'agent. Elle se calcule en multipliant l'indice majoré par la valeur du point d'indice, valeur fixée nationalement par décret.

Dont NB I: Nouvelles Bonifications Indiciaires donnent droit à une majoration des points d'indice. Les conditions d'attribution sont liées au métier et aux fonctions de l'agent et sont définies par décret. La NBI est un complément du traitement de base.

6 SFT : Le supplément Familial de Traitement est attribué aux agents qui ont au moins un enfant à charge jusqu'à 20 ans sous conditions.

7 Heures supplémentaires ou complémentaires défiscalisées dans la limite de 5000€.

8 Régime indemnitaire (RIFSEEP) complément au traitement de base, il tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel de l'agent.

A Toulouse Métropole il comprend :
- une IFSE mensuelle : indemnité de fonction, des sujétions, de l'expertise (90% versée chaque mois)
- Un CIA annuel : Complément Indemnitaire Annuel (10% versé au mois de novembre) lié à la notation.

BULLETIN DE PAIE TOULOUSE METROPOLE
TOULOUSE METROPOLE PERM
6 RUE RENE LEDUC
31000 TOULOUSE
N° APE 8411Z N°SIRET 24310051800170
URSSAF 3102002284
Heures légales 151,67
Base S.S 1 593,24
Grade ADJOINT ADMINISTRATIF TER.
Matricule 99 999 N
3030X
Civilité NOM PRENOM
Complément d'adresse
Adresse
Code postal VILLE

Table of pay items with columns: Rubrique de paie libellé, Nombre ou base, Taux, Gains, Retenues, Charges patronales (Taux, Montant). Includes items like 002N NBI DANS TRAITEMENT BASE 10, 010N TRAIT BASE TIT. MENS, 030N SUPPL FAMILIAL TIT, etc.

Summary table with columns: Base PAS, Taux personnalisé, Montant PAS, Net à payer avant PAS, Net à payer. Values: 2 075,90, 2,70, 56,05, 1 953,19, 1 897,14.

VIREMENT BICXXX FR00 0000 0000 0000 0000 0000 00
AGENCE Nom agence

Table with columns: Brut, Net imposable, Prélèvement à la source, Avantage nature, Heures réalisées, Base plaf. sécurité sociale. Rows: Mois précédent, Mois en cours, Cumul exercice.

DANS VOTRE INTERET ET POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS, CONSERVER CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DUREE.

Table with columns: Indice Rémun, Jrs Plein Trait, Jrs Demi Trait, Jrs Sans Trait. Values: 330, 30, 0, 0.

9 Participation employeur : participation aux contrats mutuelle santé labellisé et prévoyance et à l'abonnement aux transports en commun pour les trajets domicile-travail des agents (à hauteur de 50%).

10 Chèques déjeuners : avantage social accordé aux agents ayant une pause méridienne dans leur plage de travail quotidienne sans avoir de site de restauration à disposition.

11 Indemnité compensatrice CSG : créée pour compenser la hausse de la contribution sociale généralisée.

12 Transfert primes/points : diminue le montant des primes versées aux fonctionnaires en contrepartie d'une augmentation de leur traitement de base permettant de cotiser plus pour la retraite.

13 Cotisation salariales : certaines cotisations peuvent varier chaque 1er janvier (retraite).

14 Cotisations patronales : certaines cotisations peuvent varier chaque 1er janvier (retraite).

15 Salaire brut : montant avant retenue des cotisations salariales et de l'impôt sur le revenu.

16 Prélèvement à la source (PAS) : les impôts sur le revenu sont directement prélevés chaque mois sur le bulletin de salaire.

17 Salaire net de l'agent : montant viré sur le compte bancaire.

18 Net imposable : sur la paie de décembre, montant à déclarer aux services fiscaux.

19 Jrs plein trait = nombre de jours payés en plein traitement / Jrs demi trait = demi traitement/ Jrs sans trait nombre de jours non rémunérés (ex : maladie).

**Le salaire indirect ou socialisé**, c'est la part du salaire versée immédiatement aux caisses de retraite, de sécurité sociale, pour les accidents de travail, allocations familiales... Le montant ainsi prélevé à l'occasion du travail est mutualisé et redistribué selon les besoins à ceux qui sont malades, accidentés, retraités... C'est ce qui caractérise le système français.



**La politique d'exonérations** de cotisations sociales mis à l'œuvre depuis 30 ans assèche les caisses des finances publiques et contribue à tirer les salaires vers le bas sans effet sur l'emploi.

## Lire sa fiche de paie

Derrière la "**fiche de paie**" se cachent certains enjeux. La défense de nos droits individuels, mais aussi le financement de notre protection sociale : Sécurité sociale, retraite...

Le salaire est le paiement de la force de travail. Ce dernier comprend deux éléments :

**Le salaire direct**, qui est la somme versée individuellement à chaque salarié : le net de la fiche de paie;

**Le salaire socialisé**, qui traduit le caractère collectif de la relation travail, conquis grâce aux luttes sociales. Ce sont les prestations auxquelles ont droit les salariés et leurs familles, dont le but est de couvrir les événements inhérents à l'existence (maladie, accident du travail, chômage, vieillesse...).

Toute **diminution des cotisations sociales** versées par l'employeur s'analyse comme une **baisse du salaire** socialisé et donc du salaire tout court, dont les salariés devront payer les conséquences (réduction des retraites, baisse des remboursements de Sécu, ...).

Le salaire, c'est l'expression de la valeur de la force de travail !



Agents Territoriaux - Toulouse Métropole

**Syndicat CGT**

20 rue de l'Obélisque – 31 500 TOULOUSE

Tél. 05 61 61 81 95 fax. 05 61 61 81 99

mail : [toulousemetropolecgt@gmail.com](mailto:toulousemetropolecgt@gmail.com) blog : <http://cgt-grandtoulouse.over-blog.com>

CGT Toulouse-Métropole